



## DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### Délégation faite au Président

**Réf. : P294\_2022**

**Date : 13/07/2022**

**OBJET : Cession de la marque Cap Cotentin**

### Exposé

Dans le cadre de la mise en œuvre de son nouveau système de mobilité, la Communauté d'Agglomération du Cotentin a décidé par la délibération n°DEL2021\_034 en date du 6 avril 2021, de nommer son nouveau réseau Cap Cotentin, et d'effectuer le dépôt de ce nom à l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI).

Cependant, cette marque était déjà propriété de l'Office du Tourisme de La Hague, qui l'avait déposée le 13 juillet 2015 à l'INPI, publiée le 7 août 2015 et enregistrée sans modification le 13 novembre 2015 (n°4196409), pour les produits/services des classes 16, 29, 30, 35, 39, 41 et 43.

Il s'avère que l'Office du Tourisme de La Hague ne l'utilisait plus suite au regroupement des offices du tourisme du Cotentin au sein de la SPL de Développement touristique du Cotentin.

Il convient donc de réaliser un contrat de cession entre la SPL de Développement touristique du Cotentin et la Communauté d'Agglomération du Cotentin pour acter du rachat de cette marque par cette dernière pour un montant de 378 € TTC.

Avec la réalisation de cette convention, la SPL de Développement touristique du Cotentin cède à la Communauté d'Agglomération du Cotentin qui accepte, tous les droits de propriété sur la marque.

**Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

**Vu** la délibération n°DEL2022\_050 du 5 avril 2022 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°4,

**Vu** la délibération n°DEL2021\_034 de la Communauté d'Agglomération du Cotentin en date du 6 avril 2021 portant sur le dépôt de la marque unique de Transports et de Mobilités Cap Cotentin,

### **Décide**

- **De signer** le contrat de cession de la marque Cap Cotentin avec la SPL de Développement touristique du Cotentin, sachant que les crédits sont inscrits sur la ligne de crédit 7405 c/6287 sur le budget transports,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

**Le Président,**

**David MARGUERITTE**

## CONTRAT DE CESSION DE MARQUE

### Entre les soussignés

#### **La SPL de Développement touristique du Cotentin**

Société anonyme au capital de 760 410 euros

Dont le siège est sis 3 avenue de la République

50270 Barneville-Carteret

RCS Cherbourg n°832 786 594

Prise en la personne de M. David Margueritte, Président Directeur Général dument habilité aux fins des présentes

Laquelle est venue aux droits de **l'Office de tourisme de la Hague**, établissement public à caractère industriel et commercial, 45 rue Jallot - 50440 La Hague, Siret n°49964956400014, radié du RCS de Cherbourg le 20 juillet 2018,

Dénommé ci-après le « **cédant** »,

D'une part,

**Et**

#### **La Communauté d'agglomération du Cotentin**

8, rue des Vindits

50130 CHERBOURG EN COTENTIN

Siret n°20006720500019

Prise en la personne de M. David Margueritte, Président dument habilité aux fins des présentes

Dénommée ci-après le « **cessionnaire** »

D'autre part,

Désignées ci-après chacune une « Partie » ou conjointement les « Parties ».

## Préambule

- I. Le cédant est propriétaire et titulaire de la marque verbale « CAP COTENTIN » n°4196409, déposée le 13 juillet 2015 à l'INPI, publiée le 7 août 2015 et enregistrée sans modification le 13 novembre 2015, pour les produits/services des classes 16, 29, 30, 35, 39, 41 et 43.

L'extrait de publication de la Marque au BOPI est joint en annexe au Contrat (**Annexe 1**).

Le libellé des classes de dépôt est également joint en annexe au Contrat (**Annexe 2**).

- II. Aux termes de la Création de la SPL par voix délibérative le 29 juin 2017 (Délibération 2017-118 du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Cotentin relative à la Création d'une Société Publique Locale (SPL) dans le domaine du tourisme en Cotentin), la SPL de Développement touristique du Cotentin est venue aux droits de l'Office de Tourisme de la Hague.

La Marque a donc été transférée à son profit.

- III. La Communauté d'agglomération du Cotentin est compétente de plein droit en matière de promotion du tourisme, conformément notamment à l'article L.5216-5 du code général des collectivités territoriales.

Elle préside à ce titre la SPL de Développement Touristique du Cotentin.

- IV. Par conséquent, le cessionnaire a souhaité devenir propriétaire de la Marque et le cédant a donné son accord pour la lui transférer avec tous les droits qui y sont attachés tels que définis dans le présent Contrat de cession de Marque.

C'est dans ces conditions que les Parties se sont rapprochées et ont négocié de bonne foi afin de convenir des modalités de la cession et des termes du Contrat.

**Ceci exposé, il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

## **Article 1 - Définitions**

Par « Contrat » on entend le présent acte en ce compris son préambule et ses annexes.

Par « Marque » on entend la marque verbale « CAP COTENTIN » n°4196409, déposée le 13 juillet 2015 à l'INPI, publiée le 7 août 2015 et enregistrée sans modification le 13 novembre 2015, pour les produits/services des classes 16, 29, 30, 35, 39, 41 et 43.

## **Article 2 - Déclarations**

Le cédant déclare :

- Avoir la propriété pleine et entière de la Marque et être en mesure de la céder librement ;
- Que la Marque est actuellement en vigueur et que toutes les taxes et frais nécessaires à cet effet, notamment de dépôt et/ou de renouvellement, ont été dûment réglés ;
- Que la Marque n'a fait l'objet d'aucune mutation de propriété, d'apport en société, de concession de licence d'exploitation, de gage, de nantissement, ni d'aucun autre droit au profit d'un tiers ;
- Qu'il ne possède aucun autre droit sur la dénomination couverte par la Marque, tel que notamment dénomination sociale, nom commercial ou nom de domaine, ou sur un signe identique ou similaire pour des produits identiques ou similaires à ceux visés dans le dépôt la Marque, susceptible de générer un risque de confusion avec cette dernière ;
- Qu'il n'existe, à sa connaissance, aucune réclamation, revendication, litige ou action en cours ou imminent, et qu'il n'a été informé d'aucune action susceptible d'être intentée concernant la validité, la propriété ou l'exploitation de la Marque.

## **Article 3 - Objet**

Par les présentes, le cédant cède au cessionnaire qui accepte, tous les droits de propriété sur la Marque avec effet à compter de ce jour, pour les produits et/ou services suivants : 16, 29, 30, 35, 39, 41 et 43.

En conséquence, le cessionnaire pourra, à compter de ce jour, disposer de la Marque à lui cédée comme d'une chose lui appartenant en toute propriété et jouissance et en user comme bon lui semble.

Le cédant cède également au cessionnaire qui accepte le droit de priorité attaché à la Marque tel que prévu par l'article 4 de la Convention de Paris.

#### **Article 4 - Portée de la cession**

La cession porte sur les produits et/ou services suivants : 16, 29, 30, 35, 39, 41 et 43.

Le cédant cède au cessionnaire qui accepte le droit de poursuivre, à ses frais, tous faits de contrefaçon éventuels, antérieurs non prescrits ou postérieurs à la signature des présentes.

Le cessionnaire se trouve subrogé à compter de la date de signature du Contrat dans les droits et actions du cédant sur la Marque et aura seul le droit d'entreprendre, de reprendre ou de continuer à son nom et à ses frais et risques et profits, tant en demandant qu'en défendant, tous droits, instances, procédures ou actions relatifs à la Marque pour des faits antérieurs ou ultérieurs à la cession.

Le cessionnaire pourra en conséquence réclamer et se voir allouer à son profit exclusif tous dommages-intérêts dus par des tiers pour atteinte à la Marque pour des actes antérieurs ou postérieurs à la signature du Contrat.

#### **Article 5 - Garanties**

Le cédant s'engage, à compter de la date de la signature du Contrat et tant que la Marque sera en vigueur, à ne pas déposer et/ou exploiter sur le territoire français, de quelle que manière que ce soit, la Marque et tout autre signe identique ou similaire pour des produits identiques ou similaires à ceux visés par la Marque, susceptible de générer un risque de confusion avec cette dernière.

Cet engagement ne fera pas obstacle à la mise en œuvre de tout accord, notamment contrat de licence, qui serait consenti par le cessionnaire, pour l'utilisation de la Marque.

Le cédant s'engage par ailleurs :

- À indemniser le cessionnaire pour tous dommages, pertes, préjudice, dépenses et autres frais résultant de l'inexactitude de l'une quelconque des déclarations énoncées à l'article 2 du Contrat ;

- À restituer au cessionnaire, s'il le lui demande, l'intégralité du prix de la cession de la Marque si celle-ci devait être annulée ou ses droits sur la Marque être déchus, postérieurement à la signature du Contrat mais pour une cause antérieure à celle-ci, par une décision judiciaire ou administrative devenue définitive ;
- À indemniser le cessionnaire pour tous dommages, pertes, préjudice, dépenses et autres frais quelconques résultant d'une procédure judiciaire ou administrative aboutissant à l'annulation, la restriction ou la déchéance de la Marque, dont la cause serait antérieure à la signature du Contrat.

Ces garanties apportées par le cédant sont limitées à une durée de trois (3) ans à compter de la date de signature du Contrat.

### **Article 6 - Prix**

En rémunération de la cession consentie, le cessionnaire verse par virement administratif au cédant, suite à la signature des présentes, une somme forfaitaire et définitive de 378 euro TTC, dont le cédant lui donne bonne et valable quittance, sous réserve d'encaissement,

Dont quittance.

La charge des éventuels droits d'enregistrement et autres taxes résultant de la présente cession de Marque incomberont au cessionnaire de même que tous les frais de régularisation de la présente cession auprès de l'INPI.

### **Article 7 - Loi applicable**

Le présent Contrat sera régi par la loi française.

### **Article 8 - Attribution de compétence**

Tout litige résultant de la formation, de l'interprétation ou de l'exécution du Contrat sera, à défaut de résolution amiable, de la compétence exclusive du tribunal judiciaire de Cherbourg-en-Cotentin, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

### **Article 9 - Remise du titre**

Le cessionnaire reconnaît avoir reçu du cédant le certificat d'enregistrement de la Marque constituant le titre de propriété et lui en donne quittance par la présente.

Une copie dudit certificat figure en annexe 3 au Contrat (**Annexe 3**).

### **Article 10 - Publicité**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'un extrait des présentes pour requérir ou effectuer toutes les formalités, enregistrements, publications, dépôts et mentions, partout et dans toute administration où besoin sera.

Les frais afférant à ces formalités sont à la charge du cessionnaire qui s'y oblige.

### **Article 11 - Langue**

Le Contrat est rédigé en langue française.

Seule la version française fait foi.

### **Article 12 - Dispositions générales**

Le Contrat constitue l'intégralité de l'accord conclu entre les parties et se substitue à tous échanges ou accord antérieur écrits ou verbaux.

\*\*

Ainsi fait et signé en trois (3) exemplaires originaux, un pour chacune des deux parties et un pour inscription à l'INPI.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 2022

**Pour le cédant**

La SPL Développement touristique du  
Cotentin

**Pour le cessionnaire**

La Communauté d'agglomération du  
Cotentin

**M. David MARGUERITTE**  
Président Directeur Général

**M. Arnaud CATHERINE**  
Pour le président et par délégation,  
Le Vice-Président en charge des  
Mobilités

## **LISTE DES ANNEXES**

---

Annexe 1 : Extrait de publication de la Marque au BOPI

Annexe 2 : Libellés des classes de dépôt

Annexe 3 : Copie du certificat d'enregistrement de la Marque

**ANNEXE 1 – Extrait de publication de la Marque au BOPI**

---

d'entreprises (analyses commerciales); services  
d'intermédiation commerciale (conciergerie);

**Classe N° 38 :** Télécommunications ; informations en matière de télécommunications ; communications par terminaux d'ordinateurs ou par réseau de fibres optiques ; communications radiophoniques ou téléphoniques ; services de radiotéléphonie mobile ; fourniture d'accès utilisateur à des réseaux informatiques mondiaux ; mise à disposition de forums en ligne ; fourniture d'accès à des bases de données ; services d'affichage électronique (télécommunications) ; raccordement par télécommunications à un réseau informatique mondial ; agences de presse ou d'informations (nouvelles) ; location d'appareils de télécommunication ; émissions radiophoniques ou télévisées ; services de téléconférences ou de visioconférences ; services de messagerie électronique ; location de temps d'accès à des réseaux informatiques mondiaux ;

**Classe N° 41 :** Éducation ; formation ; divertissement ; activités sportives et culturelles ; informations en matière de divertissement ou d'éducation ; recyclage professionnel ; mise à disposition d'installations de loisirs ; publication de livres ; prêt de livres ; production et location de films cinématographiques ; location d'enregistrements sonores ; location de postes de télévision ; location de décors de spectacles ; montage de bandes vidéo ; services de photographie ; organisation de concours (éducation ou divertissement) ; organisation et conduite de colloques, conférences ou congrès ; organisation d'expositions à buts culturels ou éducatifs ; réservation de places de spectacles ; services de jeu proposés en ligne à partir d'un réseau informatique ; service de jeux d'argent ; publication électronique de livres et de périodiques en ligne ; micro-édition.

**Classes de produits ou services :** 16, 35, 38, 41.

**N° National : 15 4 196 408**

**Dépôt du :** 13 JUILLET 2015

à : 92 INPI - DÉPÔT ÉLECTRONIQUE

MEDIAGORA, SARL, 1 rue des entrepreneurs, 93400 Saint-Ouen.

Mlle AMY VIALA, 12 avenue François Mansart, 78600 Maisons-Laffitte.

**Mandataire ou destinataire de la correspondance :**  
Mlle AMY VIALA, 12 avenue François Mansart, 78600 Maisons-Laffitte.

le site du peuple

**Classe N° 16 :** Produits de l'imprimerie ; articles pour reliures ; photographies ; articles de papeterie ; adhésifs (matières collantes) pour la papeterie ou le ménage ; matériel pour les artistes ; pinceaux ; machines à écrire et articles de bureau (à l'exception des meubles) ; matériel d'instruction ou d'enseignement (à l'exception des appareils) ; caractères d'imprimerie ; clichés ; papier ; carton ; boîtes en carton ou en papier ; affiches ; albums ; cartes ; livres ; journaux ; prospectus ; brochures ; calendriers ; instruments d'écriture ; objets d'art gravés ou lithographiés ; tableaux (peintures) encadrés ou non ; aquarelles ; patrons pour la couture ; dessins ; instruments de dessin ; mouchoirs de poche en papier ; serviettes de toilette en papier ; linge de table en papier ; papier hygiénique ; sacs et sachets (enveloppes, pochettes) en papier ou en matières plastiques pour l'emballage ; sacs à ordures en papier ou en matières plastiques ;

**Classe N° 35 :** Publicité ; gestion des affaires commerciales ; administration commerciale ; travaux de bureau ; diffusion de matériel publicitaire (tracts, prospectus, imprimés, échantillons) ; services d'abonnement à des journaux (pour des tiers) ; services d'abonnement à des services de télécommunication pour les tiers ; présentation de produits sur tout moyen de communication pour la vente au détail ; conseils en organisation et direction des affaires ; comptabilité ; reproduction de documents ; bureaux de placement ; portage salarial ; gestion de fichiers informatiques ; optimisation du trafic pour les sites web ; organisation d'expositions à buts commerciaux ou de publicité ; publicité en ligne sur un réseau informatique ; location de temps publicitaire sur tout moyen de communication ; publication de textes publicitaires ; locations d'espaces publicitaires ; diffusion d'annonces publicitaires ; relations publiques ; audits

d'entreprises (analyses commerciales); services  
d'intermédiation commerciale (conciergerie);

**Classe N° 38 :** Télécommunications ; informations en matière de télécommunications ; communications par terminaux d'ordinateurs ou par réseau de fibres optiques ; communications radiophoniques ou téléphoniques ; services de radiotéléphonie mobile ; fourniture d'accès utilisateur à des réseaux informatiques mondiaux ; mise à disposition de forums en ligne ; fourniture d'accès à des bases de données ; services d'affichage électronique (télécommunications) ; raccordement par télécommunications à un réseau informatique mondial ; agences de presse ou d'informations (nouvelles) ; location d'appareils de télécommunication ; émissions radiophoniques ou télévisées ; services de téléconférences ou de visioconférences ; services de messagerie électronique ; location de temps d'accès à des réseaux informatiques mondiaux ;

**Classe N° 41 :** Éducation ; formation ; divertissement ; activités sportives et culturelles ; informations en matière de divertissement ou d'éducation ; recyclage professionnel ; mise à disposition d'installations de loisirs ; publication de livres ; prêt de livres ; production et location de films cinématographiques ; location d'enregistrements sonores ; location de postes de télévision ; location de décors de spectacles ; montage de bandes vidéo ; services de photographie ; organisation de concours (éducation ou divertissement) ; organisation et conduite de colloques, conférences ou congrès ; organisation d'expositions à buts culturels ou éducatifs ; réservation de places de spectacles ; services de jeu proposés en ligne à partir d'un réseau informatique ; service de jeux d'argent ; publication électronique de livres et de périodiques en ligne ; micro-édition.

**Classes de produits ou services :** 16, 35, 38, 41.

**N° National : 15 4 196 409**

**Dépôt du :** 13 JUILLET 2015

à : 92 INPI - DÉPÔT ÉLECTRONIQUE

Office de Tourisme de La Hague, EPIC, 45 Rue Jallot, BP 119, 50440 BEAUMONT-HAGUE.

**N° SIREN :** 499 649 564.

**Mandataire ou destinataire de la correspondance :**  
Office de Tourisme de La Hague, Mme. Gwenaelle LEHMANN, 45 Rue Jallot, BP 119, 50440 BEAUMONT-HAGUE.

CAP COTENTIN

**Classe N° 16 :** Produits de l'imprimerie ; articles pour reliures ; photographies ; articles de papeterie ; adhésifs (matières collantes) pour la papeterie ou le ménage ; matériel pour les artistes ; pinceaux ; machines à écrire et articles de bureau (à l'exception des meubles) ; matériel d'instruction ou d'enseignement (à l'exception des appareils) ; caractères d'imprimerie ; clichés ; papier ; carton ; boîtes en carton ou en papier ; affiches ; albums ; cartes ; livres ; journaux ; prospectus ; brochures ; calendriers ; instruments d'écriture ; objets d'art gravés ou lithographiés ; tableaux (peintures) encadrés ou non ; aquarelles ; patrons pour la couture ; dessins ; instruments de dessin ; mouchoirs de poche en papier ; serviettes de toilette en papier ; linge de table en papier ; papier hygiénique ; sacs et sachets (enveloppes, pochettes) en papier ou en matières plastiques pour l'emballage ; sacs à ordures en papier ou en matières plastiques ;

**Classe N° 29 :** Viande, poisson, volaille et gibier ; extraits de viande ; fruits et légumes conservés, congelés, séchés et cuits ; gelées, confitures, compotes ; oeufs, lait et produits laitiers ; huiles et graisses comestibles ; graisses alimentaires ; beurre ; charcuterie ; salaisons ; crustacés (non vivants) ; conserves de viande ou de poisson ; fromages ; boissons lactées où le lait prédomine ;

**Classe N° 30 :** Café, thé, cacao, sucre, riz, tapioca, sagou, succédanés du café ; farine et préparations faites de céréales, pain, pâtisseries et confiseries, glaces alimentaires ; miel, sirop de mélasse ; levure, poudre pour faire lever ; sel, moutarde ; vinaigre, sauces (condiments) ; épices ; glace à rafraîchir ; sandwiches, pizzas ; crêpes (alimentation) ; biscuits ; gâteaux ; biscottes ; sucreries ; chocolat ; boissons à base de cacao, de café, de chocolat ou de thé ;

**Classe N° 35 :** Publicité ; gestion des affaires commerciales ; administration commerciale ; travaux de bureau ; diffusion de matériel publicitaire (tracts, prospectus, imprimés, échantillons) ; services d'abonnement à des journaux (pour des tiers) ; services d'abonnement à des services de télécommunication pour les tiers ; présentation de produits sur tout moyen de communication pour la vente au détail ; conseils en organisation et direction des affaires ; comptabilité ; reproduction de documents ; bureaux de placement ; portage salarial ; gestion de fichiers informatiques ; optimisation du trafic pour les sites web ; organisation d'expositions à buts commerciaux ou de publicité ; publicité en ligne sur un réseau informatique ; location de temps publicitaire sur tout moyen de communication ; publication de textes publicitaires ; locations d'espaces publicitaires ; diffusion d'annonces publicitaires ; relations publiques ; audits d'entreprises (analyses commerciales) ; services d'intermédiation commerciale (conciergerie) ;

**Classe N° 39 :** Transport ; emballage et entreposage de marchandises ; organisation de voyages ; informations en matière de transport ; services de logistique en matière de transport ; distribution de journaux ; distribution des eaux, d'électricité ou d'énergie ; distribution (livraison de produits) ; remorquage ; location de garages ou de places de stationnement ; location de véhicules ; transport en taxi ; réservation de places de voyage ; entreposage de supports de données ou de documents stockés électroniquement ;

**Classe N° 41 :** Éducation ; formation ; divertissement ; activités sportives et culturelles ; informations en matière de divertissement ou d'éducation ; recyclage professionnel ; mise à disposition d'installations de loisirs ; publication de livres ; prêt de livres ; production et location de films cinématographiques ; location d'enregistrements sonores ; location de postes de télévision ; location de décors de spectacles ; montage de bandes vidéo ; services de photographie ; organisation de concours (éducation ou divertissement) ; organisation et conduite de colloques, conférences ou congrès ; organisation d'expositions à buts culturels ou éducatifs ; réservation de places de spectacles ; services de jeu proposés en ligne à partir d'un réseau informatique ; service de jeux d'argent ; publication électronique de livres et de périodiques en ligne ; micro-édition ;

**Classe N° 43 :** Services de restauration (alimentation) ; hébergement temporaire ; services de bars ; services de traiteurs ; services hôteliers ; réservation de logements temporaires ; crèches d'enfants ; mise à disposition de terrains de camping ; maisons de retraite pour personnes âgées ; pensions pour animaux.

**Classes de produits ou services :** 16, 29, 30, 35, 39, 41, 43.

**N° National : 15 4 196 410**

**Dépôt du :** 13 JUILLET 2015

**à :** 92 INPI - DÉPÔT ÉLECTRONIQUE

M. Didier PETITOT, Calle Diaz de la Fuente 21-23, Esc. B - 2°-2°, 08950 ESPLUGUES DE LLOBREGAT BARCELONE, Espagne.

**Mandataire ou destinataire de la correspondance :**  
CABINET BEAU DE LOMENIE, M. Jean-Paul PASOTTI, 232 avenue du Prado, 13008 MARSEILLE.

**URBAN SWING**

**Marque déposée en couleurs.**

**Description de la marque :** Référence couleur de la marque : Pantone 432 C

**Classe N° 3 :** Savons ; gels douche ; déodorants ; parfums ; huiles essentielles ; cosmétiques ; lotions pour cheveux ; shampoings ; dentifrices ; dépilatoires ; produits de démaquillage ; rouges à lèvres ; masques de beauté ; produits de rasage.

**Classes de produits ou services :** 3.

**N° National : 15 4 196 411**

**Dépôt du :** 13 JUILLET 2015

**à :** 92 INPI - DÉPÔT ÉLECTRONIQUE

ELECTRICITE DE FRANCE, société anonyme, 22-30 avenue de Wagram, 75008 PARIS.  
**N° SIREN :** 552 081 317.

**Mandataire ou destinataire de la correspondance :**  
CABINET PLASSERAUD, 52 rue de la Victoire, 75440 PARIS CEDEX 09.

EDF CONNECT

**Demande d'extension :** Polynésie française.

**Classe N° 9 :** Appareils électroniques sans fil de transmission du son, des images ou des données ; appareils électroniques sans fil pour la surveillance et le contrôle du fonctionnement d'autres appareils électroniques ; appareils électroniques personnels pour l'affichage, le mesurage, l'enregistrement, l'organisation, la manipulation, l'analyse et la réception de données, textes, images et fichiers audio liés à la maison et à la gestion des appareils électroménagers ; récepteurs utilisés pour la détection, le stockage, le traitement de données électroniques émanant d'un capteur qui enregistre les données d'appareils électroménagers et de produits connectés dans la maison ; capteurs électriques ou électroniques pour détecter, mesurer, traiter, rassembler, enregistrer et transmettre des données générales relatives aux appareils électroménagers et aux produits connectés dans la maison ; logiciels pour ordinateur et applications logicielles informatiques pour appareils portables utilisés pour l'enregistrement, l'organisation, la transmission, la réception et l'analyse de textes, données, images et fichiers audio en relation avec des appareils électroménagers et des produits connectés dans la maison ; logiciels (programmes enregistrés) dans les domaines énergétiques, logiciels pour ordinateur et applications logicielles informatiques pour appareils portables pour la transmission sans fil de données, leur réception, leur traitement et pour la transmission et l'affichage d'informations liées aux appareils électroménagers et aux produits connectés dans la maison ; logiciels rechargeables (programmes d'ordinateurs) dans les domaines énergétiques ; câbles USB ; chargeurs de piles et de batteries ; conduites d'électricité ; canalisations électriques ; appareils et instruments pour la conduite, la transformation, l'accumulation, le réglage ou la commande du courant électrique ; accumulateurs électriques ; appareils pour la recharge d'accumulateurs électriques ; batteries d'allumage ; batteries d'anodes ; batteries électriques ; bornes d'électricité ; fils et câbles électriques ; compteurs électriques ; appareils et instruments de mesurage, de signalisation, de contrôle, d'inspection notamment utilisés dans le domaine de l'énergie et de l'électricité ; avertisseurs d'incendie ; détecteurs de fumée ; disjoncteurs ;

**Classe N° 11 :** Appareils et installations d'éclairage, de chauffage, de production de vapeur, de cuisson, de réfrigération, de séchage, de ventilation, de conditionnement de l'air et de distribution d'eau ; pompes à chaleur ; collecteurs solaires de chauffage ; capteurs solaires de chauffage, tous ces produits étant connectés ;

**Classe N° 35 :** Services de comparaison de prix ; analyse du prix de revient ; informations et conseils commerciaux aux consommateurs ; conseils et informations commerciales aux consommateurs sur le coût des appareils électriques, de chauffage et d'éclairage, et le coût de fonctionnement des appareils électriques, de chauffage et d'éclairage ; services de gestion de comptes clients ; informations et conseils commerciaux aux consommateurs dans le domaine de l'énergie ; étude de marché dans le domaine de l'énergie ; conseils et informations commerciaux relatifs à la production, la fourniture et la consommation d'énergie électrique, services de consultations commerciales par téléphone ; conseils et informations commerciales pour la réalisation de simulations tarifaire et de prévisions de la consommation énergétique ; conseils commerciaux pour l'achat et la sélection d'appareils électriques sélectionnés en fonction de critères liés à leurs qualités techniques, à leurs coûts et à la maîtrise de la consommation énergétique ; conseils commerciaux et informations commerciales sur les coûts des appareils électriques et leur fonctionnement ; conseils commerciaux et informations commerciales relatifs au coût de l'énergie et de

N° National	Référence BOPI 1 <sup>ère</sup> publication	Classes des produits et services
15 4 190 921	15/28	7, 9, 16, 39
15 4 191 061	15/29	35, 36
15 4 191 099	15/33	41
15 4 191 200	15/29	35, 41, 42
15 4 191 216	15/29	41
15 4 191 268	15/29	16, 20, 28, 41, 42
15 4 191 325	15/29	31
15 4 192 319	15/29	3, 5, 29, 30, 32, 44
15 4 192 384	15/29	41
15 4 192 394	15/29	29, 30, 31, 32, 33, 41, 43, 44
15 4 192 509	15/29	18
15 4 192 566	15/29	37, 44, 45
15 4 193 051	15/30	30, 32, 33
15 4 193 138	15/30	5, 29, 30, 32, 35, 42, 45
15 4 193 213	15/30	41
15 4 193 614	15/30	5, 16, 35
15 4 193 796	15/30	18, 21, 24
15 4 193 907	15/30	9, 37, 42
15 4 193 949	15/30	35, 38, 42
15 4 193 984	15/30	25, 35, 41, 44
15 4 193 987	15/30	37
15 4 194 000	15/30	14, 18, 25
15 4 194 035	15/30	30
15 4 194 175	15/30	35, 38, 41, 42
15 4 194 188	15/30	41
15 4 194 241	15/30	35, 38, 42
15 4 194 245	15/30	35, 38, 42
15 4 194 248	15/30	35, 38, 42
15 4 194 285	15/34	36, 37, 42
15 4 194 287	15/34	36, 37, 42
15 4 194 289	15/34	35, 41
15 4 194 336	15/33	35, 41
15 4 194 454	15/30	35, 41
15 4 194 770	15/31	9, 35
15 4 194 955	15/34	10
15 4 194 960	15/34	10
15 4 194 968	15/34	36, 42
15 4 194 971	15/34	36, 42
15 4 195 132	15/31	9, 14, 25, 28
15 4 195 145	15/31	9, 16, 35, 38, 41
15 4 195 170	15/31	16, 25, 35, 38, 41
15 4 195 281	15/31	29, 30, 32, 33
15 4 195 313	15/31	19, 35, 37

N° National	Référence BOPI 1 <sup>ère</sup> publication	Classes des produits et services
15 4 195 332	15/34	41
15 4 195 333	15/34	41
15 4 195 477	15/33	41, 45
15 4 195 537	15/34	9, 35, 38
15 4 195 572	15/31	10
15 4 195 692	15/31	35, 38, 39, 41
15 4 195 744	15/31	9, 39, 42
15 4 195 768	15/31	6, 19, 35, 37
15 4 195 772	15/31	41
15 4 195 808	15/31	35, 38, 41
15 4 195 835	15/31	35, 38, 41
15 4 195 942	15/31	9, 16, 20, 37
15 4 196 171	15/31	16, 35, 41
15 4 196 378	15/32	29, 30, 32, 33
15 4 196 402	15/32	14, 18, 25
15 4 196 409	15/32	16, 29, 30, 35, 39, 41, 43
15 4 196 460	15/32	29, 30, 43
15 4 196 471	15/32	35, 38, 45
15 4 196 546	15/32	35, 41, 45
15 4 196 883	15/32	31, 32
15 4 197 007	15/32	3, 41, 44
15 4 197 057	15/32	33
15 4 197 059	15/32	33
15 4 197 335	15/32	43
15 4 197 349	15/32	3, 8, 16
15 4 197 549	15/33	24, 25, 30, 31, 32
15 4 197 551	15/33	3, 41, 44
15 4 197 553	15/33	29, 30
15 4 197 555	15/33	5, 31
15 4 197 556	15/33	5, 30
15 4 197 557	15/33	42
15 4 197 558	15/33	16, 35, 36, 38, 41, 42, 45
15 4 197 563	15/33	35, 36, 38
15 4 197 564	15/33	28, 38, 41
15 4 197 565	15/33	9, 18, 25
15 4 197 567	15/33	33
15 4 197 569	15/33	3, 5, 30, 44
15 4 197 572	15/33	12, 14, 25, 28
15 4 197 574	15/33	9, 19, 35, 37, 38, 42
15 4 197 576	15/33	3
15 4 197 577	15/33	3, 5
15 4 197 578	15/33	3, 9, 35, 42
15 4 197 579	15/33	24, 25, 28

## ANNEXE 2 – Libellés des classes de dépôt de la Marque

---

- 16 Produits de l'imprimerie ; articles pour reliures ; photographies ; articles de papeterie ; adhésifs (matières collantes) pour la papeterie ou le ménage ; matériel pour les artistes ; pinceaux ; machines à écrire et articles de bureau (à l'exception des meubles) ; matériel d'instruction ou d'enseignement (à l'exception des appareils) ; caractères d'imprimerie ; clichés ; papier ; carton ; boîtes en carton ou en papier ; affiches ; albums ; cartes ; livres ; journaux ; prospectus ; brochures ; calendriers ; instruments d'écriture ; objets d'art gravés ou lithographiés ; tableaux (peintures) encadrés ou non ; aquarelles ; patrons pour la couture ; dessins ; instruments de dessin ; mouchoirs de poche en papier ; serviettes de toilette en papier ; linge de table en papier ; papier hygiénique ; sacs et sachets (enveloppes, pochettes) en papier ou en matières plastiques pour l'emballage ; sacs à ordures en papier ou en matières plastiques ;
- 29 Viande, poisson, volaille et gibier ; extraits de viande ; fruits et légumes conservés, congelés, séchés et cuits ; gelées, confitures, compotes ; oeufs, lait et produits laitiers ; huiles et graisses comestibles ; graisses alimentaires ; beurre ; charcuterie ; salaisons ; crustacés (non vivants) ; conserves de viande ou de poisson ; fromages ; boissons lactées où le lait prédomine ;
- 30 Café, thé, cacao, sucre, riz, tapioca, sagou, succédanés du café ; farine et préparations faites de céréales, pain, pâtisseries et confiseries, glaces alimentaires ; miel, sirop de mélasse ; levure, poudre pour faire lever ; sel, moutarde ; vinaigre, sauces (condiments) ; épices ; glace à rafraîchir ; sandwiches, pizzas ; crêpes (alimentation) ; biscuits ; gâteaux ; biscottes ; sucreries ; chocolat ; boissons à base de cacao, de café, de chocolat ou de thé ;
- 35 Publicité ; gestion des affaires commerciales ; administration commerciale ; travaux de bureau ; diffusion de matériel publicitaire (tracts, prospectus, imprimés, échantillons) ; services d'abonnement à des journaux (pour des tiers) ; services d'abonnement à des services de télécommunication pour les tiers ; présentation de produits sur tout moyen de communication pour la vente au détail ; conseils en organisation et direction des affaires ; comptabilité ; reproduction de documents ; bureaux de placement ; portage salarial ; gestion de fichiers informatiques ; optimisation du trafic pour les sites web ; organisation d'expositions à buts commerciaux ou de publicité ; publicité en ligne sur un réseau informatique ; location de temps publicitaire sur tout moyen de communication ; publication de textes publicitaires ; locations d'espaces publicitaires ; diffusion d'annonces publicitaires ; relations publiques ;

audits d'entreprises (analyses commerciales) ; services d'intermédiation commerciale (conciergerie) ;

- 39 Transport ; emballage et entreposage de marchandises ; organisation de voyages ; informations en matière de transport ; services de logistique en matière de transport ; distribution de journaux ; distribution des eaux, d'électricité ou d'énergie ; distribution (livraison de produits) ; remorquage ; location de garages ou de places de stationnement ; location de véhicules ; transport en taxi ; réservation de places de voyage ; entreposage de supports de données ou de documents stockés électroniquement ;
- 41 Éducation ; formation ; divertissement ; activités sportives et culturelles ; informations en matière de divertissement ou d'éducation ; recyclage professionnel ; mise à disposition d'installations de loisirs ; publication de livres ; prêt de livres ; production et location de films cinématographiques ; location d'enregistrements sonores ; location de postes de télévision ; location de décors de spectacles ; montage de bandes vidéo ; services de photographie ; organisation de concours (éducation ou divertissement) ; organisation et conduite de colloques, conférences ou congrès ; organisation d'expositions à buts culturels ou éducatifs ; réservation de places de spectacles ; services de jeu proposés en ligne à partir d'un réseau informatique ; service de jeux d'argent ; publication électronique de livres et de périodiques en ligne ; micro-édition ;
- 43 Services de restauration (alimentation) ; hébergement temporaire ; services de bars ; services de traiteurs ; services hôteliers ; réservation de logements temporaires ; crèches d'enfants ; mise à disposition de terrains de camping ; maisons de retraite pour personnes âgées ; pensions pour animaux.

**ANNEXE 3 - Copie du certificat d'enregistrement de la Marque**

---

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION D'UNE DEMANDE  
D'ENREGISTREMENT**

Vous venez d'effectuer un dépôt électronique de marque.

Cet accusé de réception est délivré et certifié électroniquement par l'INPI. Il établit que vous avez déposé au jour mentionné ci-dessous. Le numéro national de dépôt servira de référence pour tous vos contacts avec l'INPI.

Il indique l'empreinte numérique du formulaire si vous avez signé ce dernier avec votre certificat électronique. Il est souhaitable d'enregistrer sans modification cet accusé de réception sur un support de stockage pour conservation.

ACCUSÉ DE RÉCEPTION SIGNÉ	
Procédure	Dépôt en ligne de marque
Numéro national de dépôt	4196409
Date de dépôt	13/07/2015
Lieu de dépôt	92 INPI - Dépôt électronique
Montant	378,00 €
Référence du dossier	Dépôt INPI
Nom du signataire	LEHMANN
Prénom du signataire	Gwenaelle
Qualité du signataire	Directrice
Mél. du signataire	direction@lahague.org
Empreinte numérique du formulaire signé	11ffc0a690066a824e02deb35e01939feac788c6
Désignation de l'Institut	Institut National de la Propriété Industrielle (certificat cachet serveur n° 28497)

Pour l'examen de votre dossier, votre interlocuteur à l'Institut National de la Propriété Industrielle :

DÉPARTEMENT DES MARQUES

15, rue des Minimes - CS 50001

92677 COURBEVOIE Cedex

Téléphone : 0820 213 213

**DEMANDE D'ENREGISTREMENT**

Confirmation d'un dépôt par télécopie

Page 1/2

Vos références pour ce dossier : Dépôt INPI

MA 482-1 DEM/01-2014

Réservé à l'INPI

N° NATIONAL  
(à rappeler dans toute correspondance)

DATE ET LIEU DE DÉPÔT

**1 NOM ET ADRESSE DU DÉPOSANT OU DU MANDATAIRE  
À QUI LA CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE**

Office de Tourisme de La Hague  
Mme LEHMANN Gwenaëlle  
45 Rue Jallot  
BP 119  
50440 BEAUMONT-HAGUE  
France

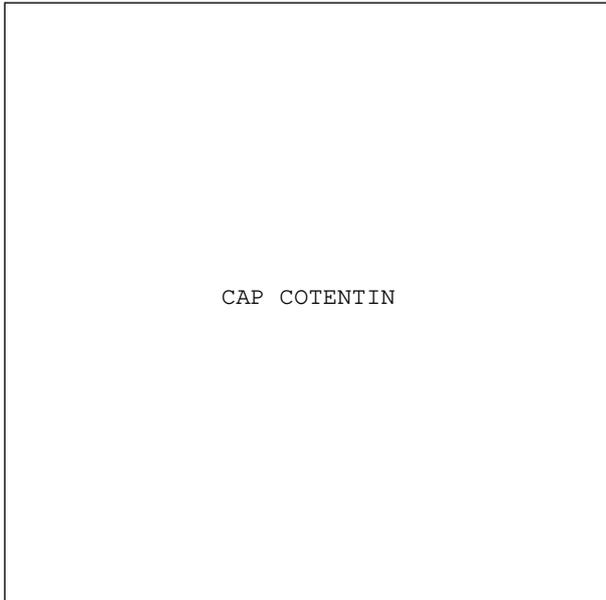
**2 DÉPOSANT(S)** Énoncer dans l'ordre : nom (à souligner) et prénoms ou dénomination ou raison sociale et forme juridique ; domicile ou siège

Office de Tourisme de La Hague (EPIC)  
45 Rue Jallot  
BP 119  
50440 BEAUMONT-HAGUE  
France

En cas d'insuffisance de place, utiliser l'imprimé «suite»

n° SIREN | 41 91 91 61 41 91 51 61 41

**3 MODÈLE DE LA MARQUE** (représentation graphique maximale 8 cm x 8 cm)



**4 BRÈVE DESCRIPTION DE LA MARQUE ET DE SES COULEURS :**

- Marque  sonore  comportant un hologramme
- tridimensionnelle  déposée en couleurs
- Autres caractéristiques de la marque (le cas échéant TRADUCTION, TRANSLITTÉRATION)

**5 PRODUITS ET SERVICES**

Produits de l'imprimerie ; articles pour reliures ; photographies ; articles de papeterie ; adhésifs (matières collantes) pour la papeterie ou le ménage ; matériel pour les artistes ; pinceaux ; machines à écrire et articles de bureau (à l'exception des meubles) ; matériel d'instruction ou d'enseignement (à l'exception des appareils) ; caractères d'imprimerie ; clichés ; papier ; carton ; boîtes en carton ou en papier ; affiches ; albums ; cartes ; livres ; journaux ; prospectus ; brochures ; calendriers ; instruments d'écriture ; objets d'art gravés ou lithographiés ; tableaux (peintures) encadrés ou non ; aquarelles ; patrons pour la couture ; dessins ; instruments de dessin ; mouchoirs de poche en papier ; serviettes de toilette en papier ; linge de table en papier ; papier hygiénique ; sacs et sachets (enveloppes, pochettes) en papier ou en matières plastiques pour l'emballage ; sacs à ordures en papier ou en matières plastiques ;

Viande, poisson, volaille et gibier ;

En cas d'insuffisance de place, utiliser l'imprimé «suite»

**6 CLASSE(S)**

16

29

**7**  DÉPÔT EFFECTUÉ EN MÊME TEMPS QUE LA DÉCLARATION DE RENOUVELLEMENT DE LA MARQUE N° :

**8**  DEMANDE DIVISIONNAIRE

Date de dépôt de la demande initiale : | | | | | | | | | |

N° national :

**DEMANDE D'ENREGISTREMENT**

Vos références pour ce dossier : Dépôt INPI

Réservé à l'INPI

N° NATIONAL  
(à rappeler dans toute correspondance)  
  
DATE ET LIEU DE DÉPÔT

MA 482-2 DEM/01-2014

**9**  **MARQUE COLLECTIVE DE CERTIFICATION**

- Date d'agrément  
de l'organisme certificateur : | | | | | | | | | |

**10**  **PRIORITÉ REVENDIQUÉE**

Pays, date et n° de dépôt :

**11** **EXTENSION DE LA PROTECTION**

En cochant la (les) case(s) ci-après, le déposant manifeste l'intention d'étendre les effets de la demande d'enregistrement au(x) territoire(s) indiqué(s) avec le(s)quel(s) des accords d'extension sont en vigueur à la date du dépôt de la demande :

Nouvelle-Calédonie

Polynésie française

Si la (les) redevance(s) d'extension n'est (ne sont) pas acquittée(s) en même temps que la redevance de dépôt, la demande d'extension est réputée retirée.

**12** **SIGNATURE DU DÉPOSANT OU DU MANDATAIRE**

(nom et qualité du signataire)

LEHMANN Gwenaëlle Directrice

**AIDE-MÉMOIRE RELATIF AUX PIÈCES À DÉPOSER**

- La présente demande d'enregistrement éventuellement accompagnée de pages «suite», l'ensemble étant à fournir en 5 exemplaires.
- La justification du paiement des redevances.
- **S'il est constitué un mandataire** : le pouvoir ou, en cas de pouvoir permanent, la copie de ce dernier rappelant son numéro d'enregistrement à l'INPI.
- **Si une priorité est revendiquée** : la copie officielle du dépôt antérieur, et, le cas échéant, la justification du droit de revendiquer la priorité ; s'il y a lieu, ces documents doivent être accompagnés de leur traduction.
- **Si le déposant est un étranger ni domicilié ni établi en France, et s'il n'en est pas dispensé par convention internationale** : la justification du dépôt régulier de la marque ou de son enregistrement dans le pays de son domicile ou de son établissement, et la justification de la réciprocité de protection accordée par ce pays aux marques françaises ; s'il y a lieu, ces documents doivent être accompagnés de leur traduction.
- **Si le caractère distinctif a été acquis par l'usage** : la justification de cet usage.
- **S'il s'agit d'une marque collective de certification** : le règlement d'usage et la justification d'agrément de l'organisme certificateur (pièce à fournir en 10 exemplaires).

**DEMANDE D'ENREGISTREMENT**

Page suite .1./...

En cas d'insuffisance de place, utiliser l'imprimé «suite»

MA 482-3 DEM/01-2014

Réservé à l'INPI

N° NATIONAL  
(à rappeler dans toute correspondance)

DATE ET LIEU DE DÉPÔT

Dans l'ordre des rubriques à compléter, indiquer ci-après : le n° de la rubrique concernée, son titre, et les compléments.

**Suite de la page n°1, rubrique n°5 - 6 Produits et Services - Classes**

**Classe 29**

extraits de viande ; fruits et légumes conservés, congelés, séchés et cuits ; gelées, confitures, compotes ; oeufs, lait et produits laitiers ; huiles et graisses comestibles ; graisses alimentaires ; beurre ; charcuterie ; salaisons ; crustacés (non vivants) ; conserves de viande ou de poisson ; fromages ; boissons lactées où le lait prédomine ;

**Classe 30**

Café, thé, cacao, sucre, riz, tapioca, sagou, succédanés du café ; farine et préparations faites de céréales, pain, pâtisseries et confiseries, glaces alimentaires ; miel, sirop de mélasse ; levure, poudre pour faire lever ; sel, moutarde ; vinaigre, sauces (condiments) ; épices ; glace à rafraîchir ; sandwiches, pizzas ; crêpes (alimentation) ; biscuits ; gâteaux ; biscottes ; sucreries ; chocolat ; boissons à base de cacao, de café, de chocolat ou de thé ;

**Classe 35**

Publicité ; gestion des affaires commerciales ; administration commerciale ; travaux de bureau ; diffusion de matériel publicitaire (tracts, prospectus, imprimés, échantillons) ; services d'abonnement à des journaux (pour des tiers) ; services d'abonnement à des services de télécommunication pour les tiers ; présentation de produits sur tout moyen de communication pour la vente au détail ; conseils en organisation et direction des affaires ; comptabilité ; reproduction de documents ; bureaux de placement ; portage salarial ; gestion de fichiers informatiques ; optimisation du trafic pour les sites web ; organisation d'expositions à buts commerciaux ou de publicité ; publicité en ligne sur un réseau informatique ; location de temps publicitaire sur tout moyen de communication ; publication de textes publicitaires ; locations d'espaces publicitaires ; diffusion d'annonces publicitaires ; relations publiques ; audits d'entreprises (analyses commerciales) ; services d'intermédiation commerciale (conciergerie) ;

**Classe 39**

Transport ; emballage et entreposage de marchandises ; organisation de voyages ; informations en matière de transport ; services de logistique en matière de transport ; distribution de journaux ; distribution des eaux, d'électricité ou d'énergie ; distribution (livraison de produits) ; remorquage ; location de garages ou de places de stationnement ; location de véhicules ; transport en taxi ; réservation de places de voyage ; entreposage de supports de données ou de documents stockés électroniquement ;

**Classe 41**

Éducation ; formation ; divertissement ; activités sportives et culturelles ;

**12 SIGNATURE DU DÉPOSANT OU DU MANDATAIRE** (nom et qualité du signataire)

LEHMANN Gwenaëlle Directrice

**DEMANDE D'ENREGISTREMENT**

Page suite 2./...

En cas d'insuffisance de place, utiliser l'imprimé «suite»

MA 482-3 DEM/01-2014

Réservé à l'INPI

N° NATIONAL  
(à rappeler dans toute correspondance)

DATE ET LIEU DE DÉPÔT

Dans l'ordre des rubriques à compléter, indiquer ci-après : le n°  
de la rubrique concernée, son titre, et les compléments.

**Suite de la page n°1, rubrique n°5 - 6 Produits et Services - Classes**

**Classe 41**

informations en matière de divertissement ou d'éducation ; recyclage professionnel ; mise à disposition d'installations de loisirs ; publication de livres ; prêt de livres ; production et location de films cinématographiques ; location d'enregistrements sonores ; location de postes de télévision ; location de décors de spectacles ; montage de bandes vidéo ; services de photographie ; organisation de concours (éducation ou divertissement) ; organisation et conduite de colloques, conférences ou congrès ; organisation d'expositions à buts culturels ou éducatifs ; réservation de places de spectacles ; services de jeu proposés en ligne à partir d'un réseau informatique ; service de jeux d'argent ; publication électronique de livres et de périodiques en ligne ; micro-édition ;

**Classe 43**

Services de restauration (alimentation) ; hébergement temporaire ; services de bars ; services de traiteurs ; services hôteliers ; réservation de logements temporaires ; crèches d'enfants ; mise à disposition de terrains de camping ; maisons de retraite pour personnes âgées ; pensions pour animaux ;

**12 SIGNATURE DU DÉPOSANT OU DU MANDATAIRE** (nom et qualité du signataire)

LEHMANN Gwenaëlle Directrice